



AU CONSEIL COMMUNAL

1030 BUSSIGNY

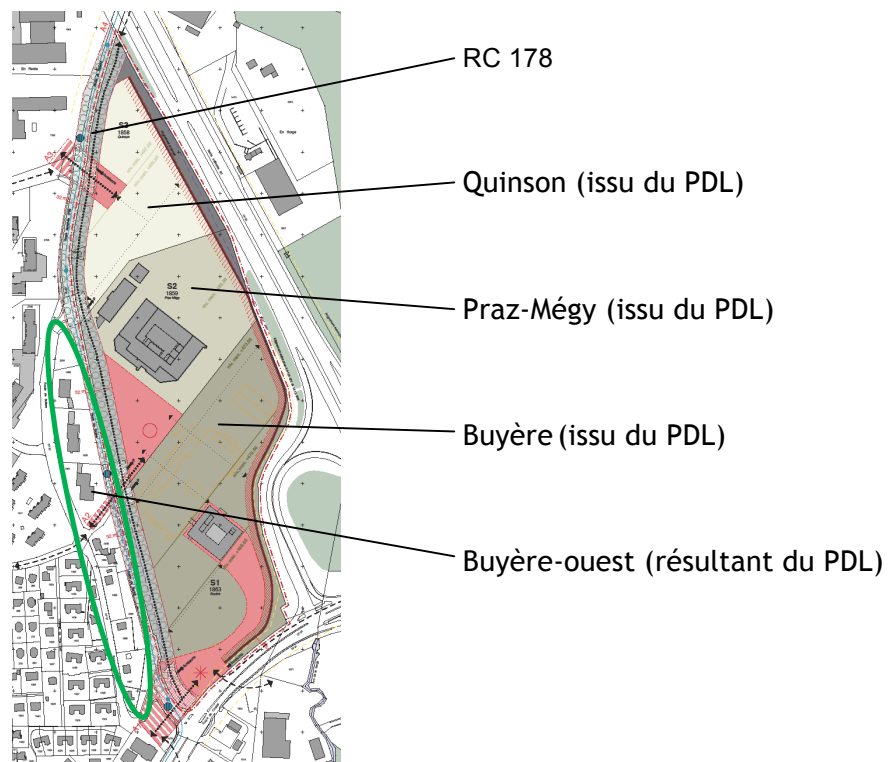
Bussigny, le 18 août 2014

Préavis municipal N° 10/2014
relatif au crédit d'étude pour l'élaboration du Plan partiel d'affectation (PPA)
Buyère-ouest et de l'étude routière de la RC 178

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Suite à l'acceptation du PDL Cocagne-Buyère par les différentes autorités communales et cantonales, la réalisation des divers PPA peut débuter. Ceux-ci sont pilotés techniquement par la commune, mais financés directement par les propriétaires fonciers. Pour rappel, la situation géographique est la suivante:



Commune de Bussigny

Résultante d'anciens PPA et PQ, une portion de territoire (en vert ci-dessus) se situe en limite de ce nouveau secteur. Cette étroite bande, pour des raisons de cohérence urbanistique, d'accessibilité et de mobilité, doit être intégrée à l'analyse territoriale simultanément aux trois PPA cités précédemment. De même, la route RC178 doit être traitée conjointement, afin d'assurer une mobilité adéquate (véhicules, mobilité douce, axe lourd de transports publics, etc.) et garantir l'accessibilité aux divers PPA. De compétence communale, c'est ce que propose le présent préavis.

Etendue du PPA Buyère-ouest

Les différentes parcelles concernées sont:

Propriétaires	N° parcelle [RF]	Superficie [m ²]
Jean Wicki Immobilier SA	2283	964
Jean Wicki Immobilier SA	1898	1'924
MPG SA	1900	3'175
AXA Vie SA	1861	3'168
Belaco SA	2465	1'102
Belaco SA	1864	666
Badel Géraldine Giraud Alain	1865	654
Löffel Jean-Jacques Löffel Lilianne	3268	648
Filisetti Bruno Filisetti Graziosa Filisetti Mireille	1866	961
Swisscanto SA	2284	1'145
Gauchat Karine Gauchat Stéphane	1867	1'297
Häusler Adelheid Häusler Bruno	1868	487
Swisscanto SA	1380	510
Surface totale:		16'701

Elaboration du PPA Buyère-ouest

- L'élaboration de ce PPA a pour objectifs de revitaliser et d'adapter les parcelles au nouvel environnement, d'adapter les accès et de créer une zone de transition entre le village actuel et le PDL Cocagne-Buyère.
 - D'une surface de 16'701 m² et regroupant 13 parcelles, la coordination et les études seront effectuées par le bureau Parel, à Lausanne. Ce bureau est également en charge de l'élaboration des trois PPA issus du PDL Cocagne-Buyère.
 - Tout comme la coordination, les différents mandataires choisis sont les mêmes que ceux officiant pour l'ensemble de la zone, soit:
 - analyse routière, cadastre souterrain
 - circulation, mobilité, tram
 - environnement
 - géomètre
- Schopfer & Niggli
Transitec
Ecoscan
Renaud & Burnand

La majeure partie de ces mandataires ont déjà œuvré dans le cadre de l'élaboration du PDL et, de ce fait, connaissent parfaitement les enjeux et la typologie du projet.

Etude routière de la RC178

- L'étude devra garantir l'accessibilité aux PPA ainsi que la fonctionnalité du système de transports.
- L'étude mettra en évidence un scénario sans tram dans un premier temps et avec tram dans un second temps, ainsi que les analyses des conséquences au niveau des aménagements projetés en fonction de la chronologie des projets (tram avant les PPA et inversement).
- Les frais de coordination et de gestion du dossier seront répartis entre les divers PPA. Cette façon de procéder permet de diminuer sensiblement les coûts d'élaboration des PPA.
- Le groupe de travail pour l'élaboration du trajet du tram Renens - Villars-Ste-Croix (bureau Emch + Berger - les TL - les techniciens communaux) est également fortement impliqué dans cette étude globale afin de positionner correctement cet axe lourd, y compris l'emplacement des arrêts. Les frais inhérents à ce groupe ne sont pas à charge de la Commune.
- L'étude prendra également en considération les réseaux souterrains, soit l'eau, l'assainissement EC/EU, le gaz, l'électricité, le télé-réseau, les fibres optiques ainsi que la problématique de la gestion des eaux de surface.

Frais d'élaboration du PPA et de l'étude routière :

		Fr.
Urbaniste	Plarel	67'000.-
Etude routière, cadastre souterrain	Schopfer & Niggli	78'610.-
Mobilité	Transitec	16'196.-
Environnement	Ecoscan	15'500.-
Géomètre	Renaud & Burnand	10'800.-
Suivi PPA	BT-STI Bussigny	20'000.-
Frais juridiques		12'000.-
Tirages, plans, etc.		4'000.-
Divers et imprévus		15'709.-
	Total HT	239'815.-
	TVA 8%	19'185.-
	Total TTC	259'000.-

Planification - objectifs temporels

L'élaboration des 3 PPA issus du PDL a déjà débuté par une analyse objective de la situation suite à la validation du PDL par le Conseil d'Etat. Le PPA Buyère-ouest sera étudié en parallèle afin de traiter l'ensemble de cette portion de territoire ainsi que pour minimiser les coûts des études.

Des ateliers de réflexion seront organisés cet automne avec les citoyens qui se sont inscrits ainsi qu'avec les propriétaires fonciers, afin de définir les axes principaux.

Les premiers projets concrets devraient être disponibles à la fin de l'automne 2014.

Le dépôt conjoint des PPA auprès des instances cantonales (SDT) devrait intervenir au courant du premier trimestre 2015. La mise à l'enquête publique des PPA pourrait ainsi s'effectuer en été 2015 et votre Conseil pourrait se prononcer ensuite sur la validation des différents PPA.

La suite de la procédure pour l'obtention des permis de construire soumis à l'enquête publique dépendra de différents facteurs économiques et de la volonté d'action des propriétaires, qui devront présenter des projets architecturaux définitifs.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Bussigny vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY

- Vu le préavis municipal N° 10/2014 du 18 août 2014,
- Ouï le rapport des commissions désignées pour étudier cette affaire,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

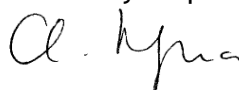
DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à piloter et à financer l'élaboration du PPA Buyère-ouest, jusqu'à l'obtention de la validation par les services de l'Etat,
2. De lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de Fr. 259'000.-,
3. De financer cette opération par la trésorerie courante de la bourse communale.
4. D'amortir cette dépense par le prélèvement du montant de Fr. 259'000.- sur le fonds de réserve pour réalisations futures N° 9282.01.

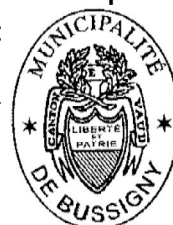
Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La syndique :



Cl. Wyssa



Le secrétaire :



P-F. Charmillot

Responsable du préavis : Jean-Daniel Luthi, municipal

Séance de la Commission technique : lundi 1^{er} septembre, à 20 h 15, à la salle Champel

Séance de la Commission des finances : 16 septembre

Préavis traité par le Conseil communal: 26 septembre